

Projet de rapport quotidien
3^e jour – Jeudi 26 mai (Séance plénière du matin)

10:10 – 13:00 Séance plénière du Comité permanent

Point 8.1 de l'ordre du jour : Rapport sur les questions financières pour 2019-2021 et 2022, y compris les états financiers vérifiés pour 2021

Point 8.2 de l'ordre du jour : État des contributions annuelles

Point 8.3 de l'ordre du jour : Scénarios budgétaires pour 2023-2025 et projet de résolution sur les questions financières et budgétaires (* comprend un projet de résolution)

Point 8.4 de l'ordre du jour : Incidences financières éventuelles des projets de résolutions

1. Le Mexique, qui préside le Sous-groupe sur les finances, présente les documents SC59/2022 Doc.8.1, SC59/2022 Doc.8.2, SC59/2022 Doc.8.3 et SC59/2022 Doc.8.4, qui constituent les résultats des travaux du Sous-groupe, notant que le document SC59/2022 Doc.8.3 contient un projet de résolution, *Questions financières et budgétaires*. Il félicite le Secrétariat pour sa gestion financière méticuleuse et remercie ses collègues pour leur travail assidu dans les conditions difficiles de la pandémie. Il note que le Sous-groupe s'est réuni le 23 mai 2022. Son rapport est disponible dans le document SC59/2022 Com.2.
2. Au cours de la discussion, des amendements mineurs sont proposés au document SC59/2022 Com.2. Un participant, soutenu par plusieurs autres, suggère que le Secrétariat trouve le moyen d'encourager les Parties contractantes à s'acquitter de leur contribution annuelle en temps opportun, ajoutant que les Parties contractantes qui font des contributions volontaires pourraient apprécier d'examiner l'état des contributions annuelles si elles souhaitent y joindre des conditions pour le déboursement de ces fonds. Ces participants demandent que leur opinion soit reflétée dans le rapport de la réunion.
3. Le rapport du Sous-groupe est approuvé avec les amendements mineurs suggérés. Le Président annonce que le Sous-groupe se réunira à nouveau brièvement pour vérifier quels ajustements sont nécessaires, suite aux discussions. Le cas échéant, il en sera tenu compte dans le rapport révisé.
4. L'Allemagne, le Brésil, la Colombie, le Japon, le Mexique, la République dominicaine, la République islamique d'Iran, la Suisse, le Tchad et l'Uruguay interviennent dans la discussion.

Décision SC59/2022-14 : Le Comité permanent approuve le rapport du Sous-groupe sur les finances contenu dans le document SC59/2022 Com.2, avec des amendements mineurs.

Point 24.16 de l'ordre du jour : Projet de résolution sur l'établissement du Centre international des mangroves dans le cadre de la Convention de Ramsar (*Présenté par la Chine et co-auteurs*)

5. La Chine présente le projet de résolution qui figure dans le document SC59/2022 Doc.24.16, notant que le co-parrainage du Cambodge est désormais officiellement approuvé. La Chine est prête à héberger un centre international des mangroves.
6. Au cours de la discussion, les participants reconnaissent l'importance des mangroves en tant qu'éléments des écosystèmes de zones humides. Toutefois, des réserves sérieuses sont exprimées concernant les lacunes de l'information contenue dans le projet de résolution, en particulier concernant les mécanismes de gouvernance et de financement proposés. Certains participants demandent s'il ne serait pas plus judicieux que le centre proposé fasse partie d'une Initiative régionale Ramsar.
7. Le Président du Comité permanent demande à la Chine de consulter d'autres Parties contractantes intéressées et de rendre compte au Comité, avec des propositions sur la marche à suivre.
8. L'Australie, le Brésil, la Chine, le Costa Rica, la France en sa qualité de Présidente de l'Union européenne, le Japon, la République dominicaine, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Suède interviennent dans la discussion.

Point 24.13 de l'ordre du jour : Projet de résolution sur les Estimations des populations d'oiseaux d'eau pour soutenir les inscriptions de Sites Ramsar nouveaux et existants selon le Critère 6 Ramsar - utilisation de nouvelles estimations (*Présenté par l'Australie, en consultation avec le Président du Groupe d'évaluation scientifique et technique*)

9. L'Australie présente le projet de résolution qui figure dans le document SC59/2022 Doc.24.13, notant qu'il s'agit du résultat des travaux entrepris durant plusieurs années et qu'il s'appuie sur une note d'orientation préparée par le GEST.
10. Les participants accueillent, en général, favorablement le projet de résolution. Certains proposent des amendements mineurs au texte.
11. Le Président du Comité permanent demande à tous ceux qui proposent des amendements de les communiquer au Secrétariat afin qu'une version révisée du projet de résolution puisse être préparée pour examen ultérieur.
12. La Chine, le Costa Rica, la Finlande, la France en sa qualité de Présidente de l'Union européenne, le Japon, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Suède, le représentant du GEST et Wetlands International interviennent dans la discussion.

Point 22 de l'ordre du jour : Rapport des coprésidents du Comité consultatif indépendant sur le label Ville des Zones Humides accréditée

13. L'Autriche, qui coprécide le Comité consultatif indépendant (CCI) sur le label Ville des Zones Humides accréditée, présente le rapport figurant dans le document SC59/2022 Doc.22. Elle résume les travaux du CCI et déclare que les 25 villes qui se sont portées candidates pour le label ont été acceptées. Il s'agit de :

Afrique du Sud : Le Cap.
 Canada : Sackville.
 Chine : Hefei ; Jining ; Liangping ; Nanchang ; Panjin ; Wuhan ; Yangcheng.
 Espagne : Valence.
 France : Belval-en-Argonne ; Seltz.
 Indonésie : Subaraya ; Tanjung Jabung Timur.
 Iraq : Al Chibayish.
 Japon : Izumi ; Niigata.
 Maroc : Ifrane.
 République de Corée : Gochang ; Seochon ; Seogwipo.
 République islamique d'Iran : Bandar Khamir ; Varzaneh.
 Rwanda : Kigali.
 Thaïlande : District de Sri Songkhram.

14. Au cours de la discussion, les participants félicitent les membres du CCI pour leur travail assidu et leur engagement et soulignent l'importance du label Ville des Zones Humides accréditée pour rehausser le profil de la Convention.
15. Le Canada, la Chine, la France en sa qualité de Présidente de l'Union européenne, l'Indonésie et la République islamique d'Iran interviennent dans la discussion.

Décision SC59/2022-15 : Le Comité permanent prend note des 25 villes qui ont été approuvées pour le label Ville des Zones Humides accréditée et accepte le rapport des coprésidents du Comité consultatif indépendant sur le label Ville des Zones Humides accréditée qui figure dans le document SC59/2022 Doc.22.

Point 24.8 de l'ordre du jour : Projet de résolution sur la mise à jour du label Ville des Zones Humides accréditée par la Convention de Ramsar (*Présenté par la République de Corée, la Tunisie, l'Autriche et la Chine*)

16. La République de Corée présente le projet de résolution qui figure dans le document SC59/2022 Doc.24.8, remercie le CCI pour ses travaux et attire l'attention sur l'Annexe I du document qui contient une proposition de lignes directrices opérationnelles pour le label Ville des Zones Humides accréditée.
17. Au cours de la discussion, il est noté que la mise en œuvre du projet de résolution aurait des incidences financières. Il est rappelé que la Résolution XII.10, *Label Ville des Zones Humides accréditée par la Convention de Ramsar*, exclut spécifiquement l'utilisation de fonds administratifs dans le processus d'attribution du label et certains se déclarent préoccupés qu'un précédent puisse être créé.
18. Le Président du Comité permanent demande à ceux qui sont concernés de se réunir et de présenter une proposition révisée plus tard dans la réunion.
19. L'Autriche, les États-Unis d'Amérique, le Japon et la Suède interviennent dans la discussion.

Point 24.12 de l'ordre du jour : Projet de résolution sur le renforcement des liens Ramsar avec la jeunesse (*Présenté par l'Australie et le Costa Rica*)

20. L'Australie, l'un des co-auteurs, présente le projet de résolution qui figure dans le document SC59/2022 Doc.24.12.

21. Le projet de résolution est accueilli favorablement et soutenu dans les discussions, certains participants suggérant quelques amendements mineurs.
22. Le Président du Comité permanent demande à tous ceux qui ont suggéré des amendements de les communiquer au Secrétariat afin qu'une version révisée du projet de résolution puisse être préparée.
23. L'Australie, la Chine, la Colombie, le Costa Rica, la France en sa qualité de Présidente de l'Union européenne, le Japon, le Mexique, la République dominicaine, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Suède, la Suisse et Youth Engaged in Wetlands interviennent dans la discussion.